

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Lundi 12 Décembre 2022 à 18 h 00 à la salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel LEROY, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## Etaient présents :

M. D. LEROY D., P. PICARD , P. ENGRAND, A.MENARD, D.TREMBLAIS, S. MAINGAULT, S.SEMPERE, C.VOYEZ, JN.COLIN, P.BEAUVAIS

Etait absente excusée : Mme Sophie BLUET ayant donné pouvoir à M. Daniel LEROY

## APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 7 NOVEMBRE 2022	11			PATRICK BEAUVAIS	DANIEL LEROY

## DELIBERATION CONCERNANT L'ADMISSION EN NON VALEUR DES COTES IRRECOUVRABLES

Monsieur Le Président de séance informe qu'il a reçu de la trésorerie un état de créances non recouvrées. Les poursuites effectuées n'ont pas permis de solder les restes dûs. Le montant total s'élève à 1084.54 €. Cette somme avait été inscrite lors de l'élaboration du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge les créances non recouvrées et autorise Monsieur Le Président de séance à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## DELIBERATION CONCERNANT LA VALIDATION ET LA SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal avoir reçu quatre dossiers de déclaration de travaux. Ces dossiers n'ont pas été soumis pour avis à la commission urbanisme. Dans cette situation, Monsieur Le Président de séance demande aux membres du conseil municipal de statuer sur ces quatre dossiers qui intéressent :

NOM ET PRENOM DU PETITONNAIRE	NATURE DU DOSSIER	ADRESSE
M. Denis QUESNOY	Déclaration de travaux (Piscine)	3 Ruc de la Richerie 86270 Lésigny
M. Louis COTTARD	Déclaration de travaux (Piscine ) Déclaration de travaux (2 pergolas)	15 Le Carloy 86270 Lésigny
M.MME ENGRAND Pascal	Déclaration de travaux (Pergola)	14 Chemin des Briandises 86270 Lésigny

Monsieur Le Président de séance informe que suite au retrait des délégations complémentaires du Maire empêché, nous ne pouvons ni signer les arrêtés des permis de construire et des déclarations de travaux ni donner d'avis sur les dépôts de dossier d'urbanisme.

### **DELIBERATION CONCERNANT LES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'accepter la demande de travaux pour une piscine au nom de M. QUESNOY Denis et une pergola au nom de M. ENGRAND Pascal. Concernant les demandes de travaux au nom de M. COTTARD Louis, les dossiers sont incomplets et justifie qu'il apporte des précisions indispensables à leur validation.

### **TRAVAUX SALLE SAINTE HILAIRE**

Suite au dernier conseil municipal, nous avons demandé plusieurs devis concernant le changement des menuiseries extérieures, des radiateurs électriques et des travaux de maçonnerie.

Plusieurs entreprises ont répondu à cette demande et d'autres devis sont en cours d'élaboration.

Monsieur Le Président informe le conseil que plusieurs demandes de subventions seront adressées auprès du conseil départemental, et de la préfecture.

### **SALLE DES FETES**

Lors du dernier conseil municipal et pour des mesures d'économies d'énergie, il avait été décidé de remplacer les radiateurs de l'entrée. Des demandes de devis ont été adressées auprès de 4 entreprises du secteur concerné. Par ailleurs, il faudra également prévoir le remplacement des pavés lumineux très énergivores.

Les blocs de secours n'étant plus homologués, leur remplacement sera effectué début d'année 2023 par l'entreprise VIAUX.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Président informe le conseil municipal que plusieurs réajustements budgétaires doivent être passés afin de clôturer les dernières opérations de l'année. Il s'agit du chapitre 012 : salaires et charges du personnel (BP Prévu : 114910 Réalisé : 115910.78 = -1000.88) , chapitre 65 (chapitre comprenant les ordures ménagères) BP Prévu : 105820 Réalisé : 107 883.17 = - 2063.17.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la décision modificative suivante afin d'honorer les différentes factures :

Décision modificative : Cpte 022 : Dépenses Imprévues : - 3065 € Chapitre 012 : + 701 Chapitre 65 : + 2064

### **CITOYEN D'HONNEUR**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué l'idée de mettre en place une distinction de « citoyen d'honneur », titre qui aurait pu être accordé à une personne de la municipalité dont les mérites exceptionnels justifiaient qu'elle soit mise à l'honneur.

Après discussion, les conseillers décident de ne pas donner suite à ce projet en invoquant pour principal motif, qu'il serait trop difficile de faire l'unanimité pour la nomination du candidat.

### **BORNE CHEMIN DES BRIANDISES TERRAIN DE M. BRAVARD Marc**

M. BRAVARD, propriétaire de terrains à construire, situé aux Briandises s'est rendu en Mairie pour nous demander de remettre en place une borne qui délimite son terrain avec le domaine public en expliquant que cette borne avait disparu lors de travaux de voirie.

Dans ce chemin, l'ensemble des propriétaires sont frappés d'alignement qui reste à la charge de la commune ; aussi dans cette situation, l'alignement sera effectué avec un bornage qui répond aux attentes de notre administration.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la remise de la borne avec alignement.